

Nous contacter



PASS Périnatalité

(Permanence d'Accès aux Soins de Santé)

GROMER Jessica

Assistante Sociale
Référente PASS

06 92 85 49 15

Du lundi au vendredi **sur rendez-vous**



Sages-femmes

02 62 42 88 17



Clinique Les Orchidées



Clinique Les Orchidées



La PASS, pour Qui ?

Pour toutes les femmes enceintes ou ayant accouché, en rupture de couverture sociale, ainsi que leurs nouveau-nés, jusqu'à leur 12^e mois..

Mais aussi pour toutes les femmes enceintes vulnérables (victimes de violences conjugales, jeunes filles mineures, femmes isolées et en difficultés...)

30 Avenue Lénine - 97420 LE PORT
Tél. : 0262 42 80 00 - orc@clinifutur.net
www.clinifutur.net |

**PERMANENCE D'ACCÈS
AUX SOINS DE SANTÉ**

LA PASS PÉRINATALITÉ

Un lieu de soins , d'écoute et d'accompagnement

Une consultation avec un gynécologue , une sage femme ou un pédiatre sur RDV ou en urgence si besoin.

Un gynécologue, une sage femme ou un pédiatre vous examinera vous ou votre bébé, fera le point sur votre grossesse, et pourra demander des examens complémentaires (monitoring, prise de sang...) si besoin.



Un entretien avec une Psychologue.

Si besoin, la psychologue vous proposera écoute, soutien et accompagnement

Un entretien avec une assistante sociale sur RDV ou en urgence.

L'assistante sociale vous accompagnera dans les démarches nécessaires à l'ouverture et aux rétablissements de vos droits, notamment en matière de couverture sociale. Elle vous conseille et vous oriente.



Une prise en charge des médicaments et frais de laboratoire.

Si besoin, le gynécologue, la sage femme ou le pédiatre vous prescrira des analyses à faire au laboratoire ou des médicaments. Si n'avez pas de couverture sociale, les médicaments et les frais de laboratoire seront pris en charge par la PASS, le temps que vos droits soient rétablis.



Il n'y aura pas d'avance de frais.